





Accueil > Vos droits > Consommation > Appels téléphoniques frauduleux





Presse

Contact





DROITS

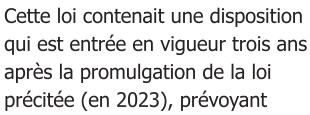
À propos

J'adhère

Appels téléphoniques frauduleux

CONSOMMATION | Publié samedi 13 juillet 2024 par AFOC

Pour rappel, la loi Naegelen (loi n°2020-901) est venue, en **2020**, renforcer les droits des consommateurs dans le cadre d'un démarchage téléphonique abusif.





désormais que les opérateurs de téléphonie ont le pouvoir et la responsabilité de couper les lignes frauduleuses des « démarcheurs » utilisant des numéros surtaxés dont ils auraient connaissance. L'opérateur téléphonique y sera même systématiquement tenu, dès l'instant où lui aura été transmise une injonction administrative de la part de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) qui aura constaté le comportement déloyal d'un démarcheur. Si l'opérateur ne coupe pas la ligne, c'est lui qui devra rembourser toutes les sommes prélevées aux consommateurs.

Il s'agit de responsabiliser tous les acteurs de la chaîne, parmi lesquels les opérateurs téléphoniques. En effet, les travaux parlementaires dans le cadre de la loi précitée avaient permis de pointer que près de 40% des appels téléphoniques intempestifs faisant l'objet de signalements des consommateurs ne relevaient pas du démarchage mais de l'appel frauduleux.

AFOC

L'Association Force Ouvrière des Consommateurs a été créée par la confédération FO afin d'élargir au domaine très vaste de la consommation son action de défense des intérêts collectifs des salariés.

#DGCCRF #Loi Naegelen













Sur le même sujet

ENTRE MILITANTS

FO Finances en congrès : Une souffrance au travail qui va crescendo

Par les restructurations permanentes depuis des années, les agents des ministères économiques et financiers connaissent de graves difficultés au plan des conditions de travail témoignent nombre de militants au cours de ce XIX^e congrès de la fédération FO Finances.

FÉDÉRATION FNEC FP-FO

Situation sanitaire: les masques DIM sont retirés

Dès le CHSCTM du 11 septembre, la FNEC FP-FO a saisi le ministère de la question de la dangerosité des masques DIM traités aux zéolithes d'argent et de cuivre, sans obtenir la moindre réponse.

COMMUNIQUÉ DE L'AFOC

Réduction de 40 % des crédits alloués aux acteurs de la défense des consommateurs en 2018

Pour l'AFOC, les consommateurs sont à la fois « les vaches à lait et les dindons de la farce » que le gouvernement s'apprête à sacrifier sur l'autel du libéralisme économique!

Nos partenaires

ACTUALITÉS

Communiqués de FO

Les éditoriaux du secrétaire général

Les communications des secteurs

Les articles de L'InFO militante

Les communiqués des fédérations

VOS DROITS

Les Chiffres utiles

Votre Fiche de paye

L'InFO des CSE

Consommation

Vos impôts

AGIR

Nos actions

Les outils syndicaux

La WebTV FO

Entre Militants

FORCE-OUVRIERE.FR

Rechercher sur le site

Q

NOUS SUIVRE













| Notre organisation | | NOTRE N | NOTRE NEWSLETTER | | |
|--|--------------|-----------------|------------------|--------------|--|
| Adhérer à FO | | Vak | | | |
| Rapports financiers | | VOL | e email | , | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| © Force Ouvrière 2024 — tous droits réservés | Contactez FO | Espace Presse M | lentions légales | Plan du site | |